



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25 avril 2022**  
**A 19h00**

Date de la convocation : le 21 avril 2022

Date d'affichage : le 21 avril 2022

**Etaient présents :**

M. X. MADELAINE Le Maire, Mme Isabelle LIEGARD, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Catherine BUSNEL, Mme Sylvie FAYOL, Mme Pauline MADELAINE, Mme Anne-Sophie MONTELMARD, M. Serge DESNOS, M. Régis FOLTÈTE, Mme Bernadette FABRE, Mme Célia VERHAEGHE et M. Mathieu VERHAEGHE.

**Absents excusés :** M. Christophe FRAHIER, M. Guillaume FONTAINE et M. Romain SLIMANI.

**Pouvoirs :** M. Christophe FRAHIER a donné pouvoir à Mme Pauline MADELAINE ;

M. Guillaume FONTAINE a donné pouvoir à M. Régis FOLTETE ;

M. Romain SLIMANI a donné pouvoir à M. Xavier MADELAINE.

Présents : 12

Absents excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Mme Sylvie FAYOL a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

### Ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Achat/acquisition de terrain
- Création de poste : adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe : poste contractuel CDD du 02/05/2022 au 30/04/2022 à temps non complet
- Modification création de poste adjoint technique (délibération 2022-035) : prise de fonction au 02/05/2022

Monsieur le Maire informe qu'il y a une question diverse émanant du Docteur FABRE.

Aucune remarque n'est formulée, les ajouts à l'ordre du jour du conseil municipal sont adoptés à l'unanimité.

### Informations de Monsieur le maire

**1/Travaux extérieurs autour de l'ancienne poste :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil de l'avancée des travaux extérieurs autour de l'ancienne poste :

- Aménagements extérieurs qui concernent les places de parking, aménagement d'espaces verts et de terrasse : une réunion est prévue le jeudi 28 avril à 11h00 avec EBAMO, les élus et un représentant du café associatif de la poste.

- Deux devis de la réfection du mur de clôture ainsi que les travaux de re-jointements du mur en pierre ont été établis : une réflexion est menée pour monter un dossier de demande de subvention (APCR ou autre qui sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal de mai).

## **2/Informations avancement des dossiers contentieux :**

Des retours du cabinet d'avocats sont attendus et feront l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.

## **3/Délibération commune de Sallenelles :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la commune de Sallenelles dans lequel le Maire informe la collectivité qu'une délibération a été prise le 22/02/2022 instaurant la prise en charge de la somme de 0.50 centimes par repas par enfant scolarisé à Amfreville à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022. Le titre de recettes correspondant sera émis par la commune d'Amfreville trimestriellement.

## **4/Recrutements en cours :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un agent de bibliothèque à compter du 02 mai 2022 pour 17.5/35<sup>ème</sup>
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un agent au service administratif à temps complet pour une durée de 9 mois dans le cadre d'un remplacement à compter du 02 mai 2022.

## **5/Maison médicale : recherche d'un médecin généraliste, d'un dentiste et/ou spécialiste :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les informations qu'il a recueillies au sein d'un cabinet spécialiste en recherche de praticiens médicaux, nommé « Marking Senses ». Cette agence de recrutement aurait un médecin généraliste et un dentiste ; le contrat sera transmis au cabinet conseil de la collectivité « MEDEA » pour avis.

## **6/Rassemblement intergénérationnel des Sapeurs-Pompiers :**

Le rassemblement est prévu le samedi 28 mai 2022 toute la journée.

## **7/Inauguration ancienne poste 29/04/2022 :**

L'inauguration du logement social et locatif aura lieu le vendredi 29 avril à 16h00.

## **8/Ukraine : hébergement citoyen et accompagnement :**

La famille FRAHIER s'est portée candidate pour accueillir une famille. L'hébergement citoyen avec un cahier des charges devra être établi pour permettre aux familles de résider sous le même toit.

## **Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 18 et 21 mars 2022**

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 18 et 21 mars 2022 :

- Le compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2022 est adopté par 13 voix pour, 1 voix contre (Bernadette FABRE) – Pauline Madelaine ne participe pas au vote étant absente lors de cette séance.
- Aucune remarque n'est formulée pour le compte-rendu du 21 mars 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2022/055-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame LIEGARD présente au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 18 janvier 2022 sur lequel les membres du conseil ont à se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ; L.5214-16,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2021-092 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 28 octobre 2021 et portant modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse,

Considérant que suite à la délibération susvisée et à l'amenuisement de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse au profit de l'échelon communal, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge s'est réunie afin d'évaluer le montant des charges transférées,

Considérant que cette évaluation a fait l'objet d'un rapport adopté lors de la séance du 18 janvier 2022,

Considérant que ce rapport s'est vu transmis par le président de la CLECT à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité par un courriel en date du 27 janvier 2022,

Considérant que suite à cette transmission, les communes membres disposent d'un délai de trois mois afin d'approuver ou de rejeter ledit rapport,

Considérant la présentation de ce rapport en séance,

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport objet de la présente délibération,

-de prendre acte que la présente délibération sera transmise à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

## **2022/056-Créations de postes**

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD présente aux membres du conseil municipal les nécessités de créations de postes au sein de la collectivité.

1/ Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : pour combler les besoins au sein du service scolaire et périscolaire, il est nécessaire de créer un poste d'agent technique contractuel du 02 mai 2022 au 30 avril 2023 à temps non complet 27/35<sup>ème</sup>.

2/Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : suite à un avancement de grade, il est nécessaire de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 un poste statutaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

3/Adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe : le poste d'agent de bibliothèque est vacant. Afin de maintenir un service public culturel de qualité, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel du 02 mai 2022 au 30 avril 2023 à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup>.

4/Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : en raison d'un accroissement d'activité, le conseil municipal a délibéré (délibération 2022-035 du 21/03/2022) pour la création d'un poste d'agent technique contractuel du 01/06/2022 au 30/09/2022. Il s'avère que les besoins nécessitent un recrutement anticipé au 02/05/2022.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces créations de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, décide :

-la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel au sein du service scolaire du 02/05/2022 au 30/04/2023 à temps non complet 27/35<sup>ème</sup>

- la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel au sein du service technique du 02/05/2022 au 30/09/2022 à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

- la création d'un poste statutaire d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du service technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 suite à un avancement de grade

-la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup> du 02/05/2022 au 30/04/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

## 2022/057-Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Mme Célia VERHAEGHE

Madame Célia VERHAEGHE, Conseillère déléguée à la commission *Sport et Culture, Vie associative et Jumelages*, donne lecture et commente le budget proposé par la Commission « Vie Associative et Culturelle » au titre des subventions accordées aux associations le 03 février 2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer les sommes suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS AMFRE-VILLAISES	Dotation initiale	Dotation conditionnée
Amis de la bibliothèque	5010,00 €	
A.P.E. Amfréville	200,00 €	
Café Associatif de la Poste	1000,00 €	
ASCA	2 500,00 €	
Auprès de Brassens	300,00 €	
Club de l'Amitié	600,00 €	
Chorale 3 p'tites notes	350,00 €	

Comité de jumelage Bru-nehaut	1000,00 €	
Les Fées Clochettes	300,00 €	
S.E.L. de la baie	300,00 €	
Saint Martin d'Amfreville	350,00 €	
FCBO	7500,00 €	
Comité des fêtes		1000,00 €
Société de Chasse	300 ,00 €	
<b>Sous total 1</b>	<b>19710,00 €</b>	<b>1000,00 €</b>

<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	Dotation initiale	Dotation conditionnée
ADMR	838,50 €	
APE Collège A. Kastler Merville-F-P	100,00 €	
Bouchons du cœur de Normandie	200,00 €	
Club de Badminton Merville-Franceville	200,00 €	
Fondation du patrimoine	120,00 €	
Patrimoine cultuel	240,00 €	
Secours catholique	200,00 €	
Les restos du cœur	200,00 €	
SNSM	500,00 €	
UCIH		400,00 €
<b>Sous total 2</b>	<b>2598,50 €</b>	<b>400,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>22 308,50 €</b>	<b>1 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 708,50 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'allouer les sommes ci-dessus aux différentes associations communales et extra-communales.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

### 2022/058-Adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC Energie

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier reçu du SDEC Energie dans lequel il est stipulé que la communauté de communes Bayeux Intercom a émis le souhait, par délibération en date du 03 mars 2022 d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer

sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques. Le comité syndical du SDEC Energie, par délibération en date du 24 mars 2022 a approuvé cette demande d'adhésion. Il convient que chaque membre du syndicat délibère sur cette demande d'adhésion. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette adhésion.

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 novembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 03 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de la compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétences,

Considérant que, par délibération en date du 03 mars 2022, la communauté d communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE),

Considérant que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette décision,

Conformément aux dispositions visées à l'article 5211-18 du Code général des Collectivités territoriales, la présidente du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, approuve l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

## **2022/059-Autorisation de poursuites pour le recouvrement des créances**

Rapporteur : M. Xavier MADELAINÉ, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu de Monsieur BRUNEEL, comptable du Service de Gestion Comptable de Mondeville, lui demandant d'autoriser ses services à recourir aux oppositions à tiers détenteurs envers les redevables défaillants, sans solliciter une autorisation préalable.

Monsieur le Maire fait état des impayés de la collectivité.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette autorisation permanente et générale de poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, autorise Monsieur le Maire à signer cette autorisation et à écrire à l'ensemble des créanciers pour recouvrement des créances.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

## 2022/060-Vente véhicule communal

Rapporteur : M. Régis FOLTETE

Monsieur Régis FOLTETE informe le conseil municipal de l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Un acquéreur est intéressé par l'achat de l'ancien véhicule. Après consultation des services de la direction des finances publiques, il est nécessaire de sortir de l'actif le véhicule et de déterminer le prix de vente.

Monsieur FOLTETE propose aux membres du conseil municipal de fixer le prix de vente à 2000 euros.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR ; les membres du conseil municipal :

- décident de sortir de l'actif de la collectivité le véhicule immatriculé AY-627-WK
- fixent le prix de vente de ce véhicule à 2000 euros.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

## 2022/061-Aquisition de terrain

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition foncière allée du Parc, jouxtant la parcelle 214.

Monsieur le Maire soulève une crainte d'un passage de canalisation d'eau potable donc servitude. EBAMO est en attente du retour d'informations de la SAUR.

Le prix de vente est proposé à 25€/m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, les membres du conseil municipal :

- donnent un accord de principe pour la vente du terrain
- fixent le prix de vente à 25€/m<sup>2</sup>

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	15	0	0

### Question diverse :

Madame Fabre souhaite revenir sur le conseil municipal du 18/03/22 qui s'est déroulé à huis-clos.

Hélène BANDZWOLEK demande si ce sujet est abordé à huit clos. Madame Fabre ne voit pas d'inconvénient à poursuivre la discussion publiquement.

Elle interroge les autres membres présents sur le comportement qu'elle aurait dû adopter pour faire part de son départ de la maison médicale. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'aucun reproche n'est formulé quant à la décision mais quant à la non-information du conseil qui risque d'entraîner une déstabilisation budgétaire notamment concernant la perception des loyers. Un manque de transparence est évoqué par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.